

MISSION : Effectuer l'ensemble des tâches nécessaires à la garde d'un ou de plusieurs enfants de moins de 3 ans au domicile des parents, jusqu'à leur retour.

CONTEXTE :

L'intervenant est salarié de la Société O2 qui le missionne au domicile d'un ou de plusieurs clients. Il dépend hiérarchiquement du responsable d'agence. Son lieu de travail est le domicile des parents mais il peut effectuer des déplacements lors du trajet de la crèche au domicile ou lors de sorties (parc, aire de jeux...). Les horaires sont réguliers et liés aux besoins du client : ils s'expriment en heures. Le rythme journalier s'adapte aux besoins de l'enfant (heure des repas, du repos...).

Travail possible du lundi au vendredi, en journée complète ou de la sortie de crèche au retour des parents, ponctuellement en soirée, week-end ou pendant les vacances scolaires.

TÂCHES À ACCOMPLIR

Toutes ces tâches se font en prenant en considération le rythme et les besoins de l'enfant.

Elles sont déterminées en fonction des demandes des clients et peuvent comprendre les tâches suivantes :

- Assurer le transport de l'enfant de la crèche au domicile en respectant les règles de sécurité
- Préparer et donner les repas
- Effectuer les actes du quotidien nécessaires à l'enfant en respectant ses rythmes (toilette, habillage, sieste...) et l'aider dans son apprentissage de l'autonomie
- Veiller à l'état de santé général de l'enfant et repérer les signes de malaise ou détresse
- Transmettre toute information utile aux parents et au responsable d'agence (cahier de suivi)
- Ranger et entretenir les espaces de vie de l'enfant et le matériel utilisé
- Participer à l'éveil de l'enfant par des activités éducatives et ludiques adaptées à son âge

Il peut également être demandé à l'intervenant d'accomplir des tâches ménagères simples de façon ponctuelle.

PRÉ-REQUIS

- Une expérience professionnelle d'au minimum 3 ans dans la garde d'enfant ou une formation validée ou en cours de validation dans la petite enfance (type CAP petite enfance, BEP sanitaire et social, ...) sont indispensables. Si le candidat ne remplit pas ces critères, une période d'adaptation à l'emploi peut être proposée.
- La prestation peut nécessiter la possession d'une voiture et d'un permis de conduire.
- Une disponibilité régulière est nécessaire.

- Autonomie et sens des responsabilités
- Ecoute, sens de l'observation et de l'anticipation
- Patience et maîtrise de soi
- Conscience professionnelle, notamment pour tenir ses engagements
- Politesse
- Discrétion face aux éléments de vie privée
- Honnêteté
- Sens de la pédagogie
- Bienveillance
- Propreté, soin
- Respect des consignes (horaires des prises de repas, repos du nourrisson, ...)
- Aisance avec les enfants et bonne communication
- Capacité d'adaptation et tolérance
- Capacité à communiquer à l'oral et à l'écrit en français
- Capacité à effectuer des tâches ménagères en toute sécurité

RECRUTER - INTÉGRER - PROFESSIONNALISER

Afin de sécuriser nos recrutements, nous avons construit des **parcours d'évaluation des compétences et de validation de projet pour chacun de nos métiers : Assistant ménager, Garde d'enfants et Assistant de vie. Plus de 200 centres de ressources O2 ont ainsi été implantés au sein des agences depuis 2015.**

Ces parcours métiers mixent trois modalités pédagogiques : du tutorat à domicile, des évaluations via notre plateforme e-learning et des mises en situations pratiques en agence.

Exemples de modules : « Les prérequis de la garde d'enfant » ; « Le bien-être et les soins de l'enfant » ; « Le développement et l'éveil de l'enfant » ; « L'alimentation selon les âges ».

Exemples de mises en situations pratiques et tutorat : réaliser un change, donner le bain, réaliser une activité d'éveil en lien avec la méthode O2, aider aux devoirs ou encore préparer un repas...

En mobilisant le dispositif **PMSMP**, ces parcours permettent de **valider les aptitudes professionnelles, les compétences et, pour les métiers réglementés, les missions et les éventuelles limites d'intervention du futur collaborateur.**

Dans l'hypothèse d'une candidature qui ne serait pas retenue, à l'issue du dispositif, un bilan complet et détaillé sera transmis à nos partenaires prescripteurs. Ce bilan leur permettra de retravailler le projet professionnel avec le demandeur d'emploi.

Ces centres de ressources sont aussi mobilisés **pour professionnaliser et permettre l'évolution professionnelle tout au long de la vie de nos collaborateurs** souhaitant élargir leurs compétences et investir de nouveaux métiers O2. En effet, O2 favorise le multi-métier (garde d'enfants + ménage par exemple) auprès des collaborateurs qui le souhaitent et qui ont les aptitudes. Avec le multi-métier, les salariés ont tout à y gagner :

- **Travailler plus d'heures, c'est obtenir un salaire plus élevé à la fin du mois**
- **Des journées diversifiées où les salariés mettront en valeur toutes leurs compétences**